

FORMATION PROFESSIONNELLE

Enregistré sous le numéro 52490336449. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Coordonnées de l'entreprise :

Société / Établissement :

N° de SIRET :

Adresse :

Adresse de facturation : oui non (si non, veuillez préciser)

Tél. : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Tél. mobile : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

E-mail (obligatoire) :

Modalités de financement :

- Financements OPCO
- Financements Entreprise



Personne en situation de handicap :
Si l'un des participants de la liste ci-dessus est en situation de handicap, merci de cocher la case dédiée, et nous prendrons contact avec vous pour l'aménagement d'une formation adaptée.

FORMATIONS 01 À 04 : FORMATION EN PRÉSENTIEL (INTRA)

N° 01 n1

MANIPULATION ET APPLICATION des produits de marquage routier

	Durée : 3 jours 8h/12h et 14h/17h
	Dates

19 au 21 novembre 2025
 9 au 11 décembre 2025
 21 au 23 janvier 2026
 11 au 13 mars 2026

Formule
3 déjeuners, 2 dîners et 2 nuits d'hôtel

**Total € TTC/
Formation**

1344€TTC

TOTAL €TTC

Liste des participants :

	Nom	Prénom	Date de naissance	Qualification	Année(s) d'expérience	Profils (voir ci-dessous)
Participant 1			__ / __ / __			<input type="checkbox"/> En <input type="checkbox"/> Ap <input type="checkbox"/> Ex <input type="checkbox"/> De
Participant 2			__ / __ / __			<input type="checkbox"/> En <input type="checkbox"/> Ap <input type="checkbox"/> Ex <input type="checkbox"/> De
Participant 3			__ / __ / __			<input type="checkbox"/> En <input type="checkbox"/> Ap <input type="checkbox"/> Ex <input type="checkbox"/> De

Vous êtes encadrant (En), applicateur (Ap), expérimenté (Ex) ou débutant (De)

N°01 n2

APPLICATEUR EXPERT

MANIPULATION ET APPLICATION des produits de marquage routier



Durée : 3 jours
8h/12h et 14h/17h



Dates

- 27 au 29 janvier 2026
- 18 au 20 mars 2026

Formule

3 déjeuners, 2 dîners et 2 nuits d'hôtel

Nombre de participants _____

Total € TTC/ Formation

1344€TTC

TOTAL € TTC _____



Liste des participants :

	Nom	Prénom	Date de naissance	Qualification	Année(s) d'expérience	Profils (voir ci-dessous)
Participant 1			__ / __ / __			<input type="checkbox"/> En <input type="checkbox"/> Ap <input type="checkbox"/> Ex <input type="checkbox"/> De
Participant 2			__ / __ / __			<input type="checkbox"/> En <input type="checkbox"/> Ap <input type="checkbox"/> Ex <input type="checkbox"/> De
Participant 3			__ / __ / __			<input type="checkbox"/> En <input type="checkbox"/> Ap <input type="checkbox"/> Ex <input type="checkbox"/> De

Vous êtes encadrant (En), applicateur (Ap), expérimenté (Ex) ou débutant (De)

N°02 R / N°02 U

RÉGLEMENTATION ET IMPLANTATION des produits de marquage routier en milieu Routier / Urbain



Durée : 2 jours
8h/12h et 14h/17h



Dates

- n°02R (routier)**
 4 et 5 décembre 2025

- n°02U (urbain)**
 27 et 28 novembre 2025
 4 et 5 février 2026

Formule

2 déjeuners, 1 dîner et 1 nuit d'hôtel

Nombre de participants _____

Total € TTC/ Formation

864€TTC

TOTAL € TTC _____



Liste des participants :

	Nom	Prénom	Date de naissance	Qualification	Année(s) d'expérience	Profils (voir ci-dessous)
Participant 1			__ / __ / __			<input type="checkbox"/> En <input type="checkbox"/> Ap <input type="checkbox"/> Ex <input type="checkbox"/> De
Participant 2			__ / __ / __			<input type="checkbox"/> En <input type="checkbox"/> Ap <input type="checkbox"/> Ex <input type="checkbox"/> De
Participant 3			__ / __ / __			<input type="checkbox"/> En <input type="checkbox"/> Ap <input type="checkbox"/> Ex <input type="checkbox"/> De

Vous êtes encadrant (En), applicateur (Ap), expérimenté (Ex) ou débutant (De)

N° 04

DÉVELOPPER la rentabilité de son activité en signalisation horizontale

 Durée : 2 jours 8h/12h et 14h/17h	 Dates <input type="checkbox"/> 4 et 5 mars 2026	Formule 2 déjeuners, 1 dîner et 1 nuit d'hôtel Nombre de participants _____	Total € TTC/ Formation 864€TTC
TOTAL € TTC			_____



Liste des participants :

	Nom	Prénom	Date de naissance	Qualification	Année(s) d'expérience	Profils (voir ci-dessous)
Participant 1			__ / __ / __			<input type="checkbox"/> En <input type="checkbox"/> Ap <input type="checkbox"/> Ex <input type="checkbox"/> De
Participant 2			__ / __ / __			<input type="checkbox"/> En <input type="checkbox"/> Ap <input type="checkbox"/> Ex <input type="checkbox"/> De
Participant 3			__ / __ / __			<input type="checkbox"/> En <input type="checkbox"/> Ap <input type="checkbox"/> Ex <input type="checkbox"/> De

Vous êtes encadrant (En), applicateur (Ap), expérimenté (Ex) ou débutant (De)

N° 09

LA FORMATION PERSONNALISÉE

Sur site ou intra

>> Fiche d'inscription avec choix des modules et chiffrage à la demande.

Conditions générales de vente

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions ne seront définitivement prises en compte qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et signé accompagné de la totalité du règlement de la formation. Le règlement peut être effectué par chèque ou par virement bancaire (RIB envoyé sur demande).

Tous les tarifs sont forfaits, indiqués en TTC et comprennent la formation, la documentation pédagogique et les frais de restauration et d'hébergement selon la formule retenue.

A réception de ou des inscription(s) et du règlement, un dossier comprenant la convention de formation et un plan d'accès est adressé au signataire du dossier d'inscription.

Les formations FORQUALI sont à régler directement par l'entreprise participante. A l'issue de ces formations FORQUALI, un dossier comprenant la facture acquittée et les attestations de présence vous est fourni.

LES CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMPLACEMENT

1. LES DEMANDES D'ANNULATION

Toute annulation devra se faire par lettre recommandée ou par courriel avec accusé de réception. Elle doit parvenir par écrit au plus tard 15 jours ouvrables avant le début de la formation concernée. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du bénéficiaire.

Les formations sont dues au premier jour de la prestation. Tous les frais réglés sont non remboursables en cas de désistement ou de non participation du stagiaire. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, le bénéficiaire peut résilier le présent contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue à cette convention.

2. LES DEMANDES DE REMPLACEMENT ET DE REPORT D'INSCRIPTION

Les demandes de remplacement sont admises à tout moment et doivent être confirmées par écrit pour l'établissement des documents administratifs. Les demandes de report d'inscription sont admises d'une session à une autre dans la limite des places disponibles si le bénéficiaire informe l'établissement au plus tard 15 jours ouvrés avant le début du stage initialement réservé. La demande doit être confirmée par écrit.

3. LES ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATEUR

En application de l'article L 6354-1 du Code du Travail, il est convenu entre les signataires du présent contrat, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'Etablissement devra proposer un report ou rembourser au bénéficiaire les sommes indûment perçues de ce fait.

L'établissement se réserve le droit, si le nombre de participants est jugé insuffisant sur le plan pédagogique d'annuler cette formation au plus tard 4 jours ouvrables avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront entièrement remboursés ou à votre convenance un avoir sera émis.

L'établissement se réserve le droit de reporter la formation, le contenu du programme ou de son formateur si des circonstances indépendantes l'y obligent sans obligation de dédommagements ou pénalités reversées au client.

L'établissement ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou dommages conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 le client peut accéder aux informations le concernant les rectifier et s'opposer à leur traitement.